

RCS : CAHORS Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00081 Numéro SIREN : 333 188 399 Nom ou dénomination : GRIMEN
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt 2497

GRIMEN
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 212 630 euros
Siège social : SAINT LAURENT LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS
333 188 399 RCS CAHORS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUILLET 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 658 049,32 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	658 049,32 euros
------------------------	------------------

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit	458 049,32 euros
---------------------------	------------------

Distribution

Dividendes	200 000,00 euros
------------	------------------

TOTAL	658 049,32 euros	658 049,32 euros
-------	------------------	------------------

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 51,73 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée générale.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30%, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 janvier 2018	100.000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	
31 janvier 2017	100.013,42 euros	0,00 euros	0,00 euros	
31 janvier 2016	100.000,00 euros	0,00 euros	0,00 euros	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Stéphane HENRY



GRIMEN

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 212 630 euros
Siège social : SAINT LAURENT LES TOURS
46400 ST LAURENT LES TOURS
333 188 399 RCS CAHORS

BILAN – COMPTE DE RESULTAT – ANNEXE

exercice clos le 31 Janvier 2019

Pour copie certifiée conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'G' followed by a more complex, cursive script.



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	3 145 348	1 027 164	2 118 183	2 200 396
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	196 915	39 569	157 345	158 711
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	44 466	39 569	4 896	6 262
FONDS COMMERCIAL (1)	152 449		152 449	152 449
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 395 532	987 594	1 407 938	1 495 777
TERRAINS	159 394	1 389	158 005	158 699
CONSTRUCTIONS	311 719	78 590	233 129	253 389
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	1 326 458	665 550	660 907	750 121
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	597 960	242 064	355 895	323 567
AVANCES ET ACOMPTES				10 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	552 900		552 900	545 908
TITRES IMMOBILISES DIVERS	423 623		423 623	421 863
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	129 276		129 276	124 044
ACTIF CIRCULANT	6 140 088	68 013	6 072 075	5 395 075
STOCKS ET EN-COURS	1 879 904	66 265	1 813 639	1 772 736
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	5 597		5 597	6 690
MARCHANDISES	1 874 307	66 265	1 808 042	1 766 046
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	330 240	1 748	328 492	288 789
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	135 401	1 748	133 653	136 998
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	194 838		194 838	151 791
CREANCES DIVERSES (3)	2 263 248		2 263 248	1 003 833
DISPONIBILITES	1 643 202		1 643 202	2 303 587
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	23 492		23 492	26 127
TOTAL GENERAL	9 285 436	1 095 177	8 190 259	7 595 471
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (3) Dont à plus d'un an				9 140



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	2 870 460	2 312 280
CAPITAL	212 630	212 630
RESERVES	1 998 921	1 500 405
RESERVE LEGALE	21 263	21 263
AUTRES RESERVES	1 977 658	1 479 142
RESULTAT DE L'EXERCICE	658 049	598 515
PROVISIONS REGLEMENTEES	859	729
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>2 870 460</i>	<i>2 312 280</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	46 155	65 000
PROVISIONS POUR RISQUES	46 155	65 000
DETTES (1)	5 273 643	5 218 191
DETTES FINANCIERES (2)	3 000 204	3 160 387
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	859 994	1 119 582
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 140 209	2 040 805
DETTES D'EXPLOITATION	2 254 606	2 041 767
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 281 186	1 362 494
DETTES FISCALES ET SOCIALES	949 593	659 849
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	23 826	19 423
DETTES DIVERSES	18 832	16 036
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	10 140	10 791
AUTRES DETTES DIVERSES	8 692	5 244
TOTAL GENERAL	8 190 259	7 595 471
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	661 497 4 612 146	907 967 4 310 224
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	23 906 291	22 579 994
VENTES DE MARCHANDISES	22 176 636	20 827 344
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	1 257 442	1 268 430
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	332 602	352 100
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	23 766 681	22 447 875
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 984	16 592
REPRISES SUR PROVISIONS	92 487	101 778
TRANSFERTS DE CHARGES	17 941	8 757
AUTRES PRODUITS	15 196	4 991
CHARGES D'EXPLOITATION	22 865 393	21 605 798
ACHATS DE MARCHANDISES	18 300 046	17 271 595
VARIATION DES STOCKS	(63 199)	72 355
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41 131	36 584
VARIATION DES STOCKS	6 690	(3 067)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	1 946 544	1 908 589
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	305 983	224 702
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 455 061	1 303 950
CHARGES SOCIALES	504 141	390 239
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	242 598	231 424
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	66 265	54 235
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	21 155	65 000
AUTRES CHARGES	38 976	50 189
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 040 898	974 195
PRODUITS FINANCIERS	1 125	725
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	1 125	725
CHARGES FINANCIERES	4 829	6 101
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 829	6 101
RESULTAT FINANCIER	(3 704)	(5 375)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 037 193	968 820



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 701	43 156
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 035	9 329
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	36 666	33 827
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 584	13 316
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 000	1 938
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	454	11 245
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	130	132
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	48 116	29 839
PARTICIPATION DES SALARIES	172 837	148 180
IMPOTS SUR LES BENEFICES	254 424	251 965
<i>Total des produits</i>	<i>23 959 118</i>	<i>22 623 877</i>
<i>Total des charges</i>	<i>23 301 069</i>	<i>22 025 361</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	658 049	598 515
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	170	483
Charges financières concernant les entreprises liées		219

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêt des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée entre 36 et 60 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans	- Matériel de bureau :	3 à 15 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans		

L'écart d'amortissements entre le mode dégressif et le mode linéaire est constaté en amortissement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 3 866 actions de 55 euros.

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	196 185	730	-	196 915
Immobilisations corporelles	2 293 518	153 117	51 103	2 395 533
Immobilisations financières - titres	421 864	1 760	-	423 624
Immobilisations financières - créances	124 044	13 175	7 943	129 276
	3 035 611	168 782	59 045	3 145 348

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	37 474	2 096	-	39 570
Immobilisations corporelles	797 740	240 503	50 648	987 595
	835 214	242 598 (*)	50 648	1 027 164

(*) Dont dotation : . linéaire
. dégressive
. exceptionnelle

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	729	131	-	860
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (1)	65 000	21 155	40 000	46 155
Dépréciations de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Dépréciations de l'actif circulant	54 235	67 491	53 713	68 013
	119 964	88 777 (*)	93 713 (*)	115 028
(*) Dont :				
. exploitation		88 646	93 713	
. financier		-		
. exceptionnel		131		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	3 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	37 000

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige Prud'homal à hauteur de 21 k€.
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 25 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	129 276	-	129 276
Acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances d'exploitation	330 241	330 241	-
Créances diverses	2 263 248	2 263 248	-
Charges constatées d'avance	23 493	23 493	-
	2 746 258	2 616 981	129 276

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	110	110		
Emprunts bancaires (1)	859 885	260 968	598 917	
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 140 210	2 077 630	62 580	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	2 254 606	2 254 606		
Dettes diverses	18 832	18 832		
Produits constatés d'avance				
	5 273 643	4 612 146	661 497	

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 110

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 259 560

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 071 257

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	17 421 402
- Station-service	6 345 279
	<u>23 766 681</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	3
- Employés	<u>46</u>
	54

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 65 562 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 56 611 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dégrèvement CVAE	-	15 035
Cessions immobilisations corporelles	454	36 667
Litige Prud'Homal	3 000	-
Amortissement dérogatoires	131	-
	3 585	51 702

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	72 921
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	99 916
	172 837

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SAGEK.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	294 654
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	40 230
	254 424

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	25 563
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	24 417

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage sans dépossession).

Engagements financiers

	DONNÉS	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	840 376
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	840 376
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 590 008	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des sûretés personnelles**840 376 €**

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 37.10 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 72 000 €

Entreprises liées

	LIEES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Créances diverses	1 829 944	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	170	-
Charges financières	-	-

Filiales et participations détenues

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SAGEK

66 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 46 400 BIARS SUR CERE

R.C.S. : CAHORS 479 005 852

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

GRIMEN SA

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 janvier 2019

Exercice clos le 31 janvier 2019

GRIMEN

SA au capital de 212 630 €

1125 avenue Charles de Gaulle

46400 Saint Laurent Les Tours

GRIMEN
SA au capital de 212 630 €
1125 avenue Charles de Gaulle
46400 Saint Laurent Les Tours

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2019

A l'assemblée générale de la société GRIMEN,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SA GRIMEN relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment celles relatives à l'évaluation des stocks ainsi qu'à la comptabilisation du chiffre d'affaires et son rapprochement avec le logiciel commercial.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

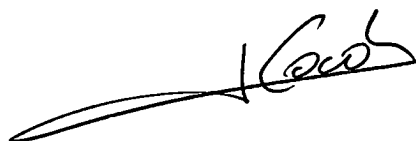
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 20 juin 2019

SARL BORDAUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Cadren', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Marie CADREN
Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	3 145 348	1 027 164	2 118 183	2 200 396
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	196 915	39 569	157 345	158 711
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	44 466	39 569	4 896	6 262
FONDS COMMERCIAL (1)	152 449		152 449	152 449
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 395 532	987 594	1 407 938	1 495 777
TERRAINS	159 394	1 389	158 005	158 699
CONSTRUCTIONS	311 719	78 590	233 129	253 389
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	1 326 458	665 550	660 907	750 121
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	597 960	242 064	355 895	323 567
AVANCES ET ACOMPTES				10 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	552 900		552 900	545 908
TITRES IMMOBILISES DIVERS	423 623		423 623	421 863
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	129 276		129 276	124 044
ACTIF CIRCULANT	6 140 088	68 013	6 072 075	5 395 075
STOCKS ET EN-COURS	1 879 904	66 265	1 813 639	1 772 736
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	5 597		5 597	6 690
MARCHANDISES	1 874 307	66 265	1 808 042	1 766 046
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	330 240	1 748	328 492	288 789
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	135 401	1 748	133 653	136 998
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	194 838		194 838	151 791
CREANCES DIVERSES (3)	2 263 248		2 263 248	1 003 833
DISPONIBILITES	1 643 202		1 643 202	2 303 587
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	23 492		23 492	26 127
TOTAL GENERAL	9 285 436	1 095 177	8 190 259	7 595 471
(1) Dont droit au bail				9 140
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

BORDAUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 65 56 99 65 77
Mail : jm.gadren@bordaudit.fr
N° BILAN : 423 476 814



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	2 870 460	2 312 280
CAPITAL	212 630	212 630
RESERVES	1 998 921	1 500 405
RESERVE LEGALE	21 263	21 263
AUTRES RESERVES	1 977 658	1 479 142
RESULTAT DE L'EXERCICE	658 049	598 515
PROVISIONS REGLEMENTEES	859	729
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	2 870 460	2 312 280
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	46 155	65 000
PROVISIONS POUR RISQUES	46 155	65 000
DETTES (1)	5 273 643	5 218 191
DETTES FINANCIERES (2)	3 000 204	3 160 387
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	859 994	1 119 582
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	2 140 209	2 040 805
DETTES D'EXPLOITATION	2 254 606	2 041 767
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 281 186	1 362 494
DETTES FISCALES ET SOCIALES	949 593	659 849
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	23 826	19 423
DETTES DIVERSES	18 832	16 036
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	10 140	10 791
AUTRES DETTES DIVERSES	8 692	5 244
TOTAL GENERAL	8 190 259	7 595 471
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	661 497 4 612 146	907 967 4 310 224
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvels - 33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 93 05 77
Mail : m.godron@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 176 514



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	23 906 291	22 579 994
VENTES DE MARCHANDISES	22 176 636	20 827 344
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	1 257 442	1 268 430
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	332 602	352 100
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	23 766 681	22 447 875
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 984	16 592
REPRISES SUR PROVISIONS	92 487	101 778
TRANSFERTS DE CHARGES	17 941	8 757
AUTRES PRODUITS	15 196	4 991
CHARGES D'EXPLOITATION	22 865 393	21 605 798
ACHATS DE MARCHANDISES	18 300 046	17 271 595
VARIATION DES STOCKS	(63 199)	72 355
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41 131	36 584
VARIATION DES STOCKS	6 690	(3 067)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	1 946 544	1 908 589
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	305 983	224 702
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 455 061	1 303 950
CHARGES SOCIALES	504 141	390 239
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	242 598	231 424
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	66 265	54 235
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	21 155	65 000
AUTRES CHARGES	38 976	50 189
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 040 898	974 195
PRODUITS FINANCIERS	1 125	725
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	1 125	725
CHARGES FINANCIERES	4 829	6 101
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 829	6 101
RESULTAT FINANCIER	(3 704)	(5 375)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 037 193	968 820

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordauidit.fr
N° SIREN : 423 476 514



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 701	43 156
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 035	9 329
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	36 666	33 827
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 584	13 316
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 000	1 938
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	454	11 245
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	130	132
RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 116	29 839
PARTICIPATION DES SALAIRES	172 837	148 180
IMPOTS SUR LES BENEFICES	254 424	251 965
<i>Total des produits</i>	<i>23 959 118</i>	<i>22 623 877</i>
<i>Total des charges</i>	<i>23 301 069</i>	<i>22 025 361</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	658 049	598 515
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	170	483
Charges financières concernant les entreprises liées		219

BORD'AUDIT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 98 65 77
 Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
 N° SIREN : 429 478 814

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée entre 36 et 60 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans	- Matériel de bureau :	3 à 15 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans		

L'écart d'amortissements entre le mode dégressif et le mode linéaire est constaté en amortissement dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 3 866 actions de 55 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	196 185	730	-	196 915
Immobilisations corporelles	2 293 518	153 117	51 103	2 395 533
Immobilisations financières - titres	421 864	1 760	-	423 624
Immobilisations financières - créances	124 044	13 175	7 943	129 276
	3 035 611	168 782	59 045	3 145 348

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	37 474	2 096	-	39 570
Immobilisations corporelles	797 740	240 503	50 648	987 595
	835 214	242 598 (*)	50 648	1 027 164

(*) Dont dotation : . linéaire 242 598
. dégressive
. exceptionnelle

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 66 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 429 478 514

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	729	131	-	860
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (1)	65 000	21 155	40 000	46 155
Dépréciations de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Dépréciations de l'actif circulant	54 235	67 491	53 713	68 013
	119 964	88 777 (*)	93 713 (*)	115 028
(*) Dont :				
. exploitation		88 646	93 713	
. financier		-		
. exceptionnel		131		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	3 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	37 000

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige Prud'homal à hauteur de 21 k€.
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 25 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	129 276	-	129 276
Acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances d'exploitation	330 241	330 241	-
Créances diverses	2 263 248	2 263 248	-
Charges constatées d'avance	23 493	23 493	-
	2 746 258	2 616 981	129 276

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 88 65 77
Mail : j.m.cadron@bordaudit.fr
N° SIREN : 429 476 514

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	110	110		
Emprunts bancaires (1)	859 885	260 968	598 917	
Emprunts & dettes financières divers (2)	2 140 210	2 077 630	62 580	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	2 254 606	2 254 606		
Dettes diverses	18 832	18 832		
Produits constatés d'avance				
	5 273 643	4 612 146	661 497	

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 110

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 259 560

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 071 257

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	17 421 402
- Station-service	6 345 279
	<u>23 766 681</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	5
- Agents de maîtrise	3
- Employés	46
	<u>54</u>

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 88 65 77
 Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
 N° SIREN : 423 470 014

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 65 562 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 56 611 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Dégrèvement CVAE	-	15 035
Cessions immobilisations corporelles	454	36 667
Litige Prud'Homal	3 000	-
Amortissement dérogatoires	131	-
	3 585	51 702

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	72 921
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	99 916
	172 837

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 75 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère SAGEK.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	294 654
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	40 230
	254 424

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	25 563
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	24 417

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, gage sans dépossession).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	840 376
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	840 376
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 590 008	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Dettes garanties par des sûretés personnelles**840 376 €**

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : j.m.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 423 476 514

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 37.10 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés faible ;
- table de mortalité : INSEE 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 72 000 €

Entreprises liées

	LIÉES	AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Créances diverses	1 829 944	-
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	170	-
Charges financières	-	-

Filiales et participations détenues

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. SAGEK

66 AVENUE CHARLES DE GAULLE - 46 400 BIARS SUR CERE

R.C.S. : CAHORS 479 005 852

BORD'AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 93 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° BIREM : 428 476 014

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.